



HAL
open science

Les lycéens professionnels sortis d'études en 2019

Robin Antoine

► **To cite this version:**

Robin Antoine. Les lycéens professionnels sortis d'études en 2019 : une insertion marquée par la crise sanitaire. 2023, pp. 1-4. 10.48464/ni-23-29 . halshs-04144571

HAL Id: halshs-04144571

<https://shs.hal.science/halshs-04144571>

Submitted on 28 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



NOTE D'INFORMATION

n° 23.29 – Juin 2023

Les lycéens professionnels sortis d'études en 2019 : une insertion marquée par la crise sanitaire

- Les jeunes lycéens professionnels de niveau CAP à BTS, sortant d'études en 2018 et 2019, ont été touchés à différents moments de leur entrée dans la vie active par la crise sanitaire et les confinements. L'impact de la crise sur leur insertion diffère notamment selon leur domaine de formation. Le dispositif InserJeunes, produit par la DEPP et la DARES, permet de suivre à des niveaux très fins de spécialités, mais aussi de territoire, cet impact selon la date de sortie du système éducatif, ainsi qu'à différents moments après cette sortie. Les restrictions, mises en place lors de la crise sanitaire, ont particulièrement touché certains secteurs comme celui de l'« hôtellerie, restauration, tourisme », mais c'est aussi dans ce secteur que le taux d'emploi des lycéens sortants en 2019 a le plus progressé entre 6 et 24 mois après la sortie d'études (+ 18 points). Il atteint 58 % et dépasse ainsi le niveau d'insertion de l'ensemble des lycéens professionnels. À la différence des autres secteurs, du fait de la tension de main-d'œuvre dans ce secteur, l'insertion des non-diplômés issus de ce domaine de formation se rapproche de celle des diplômés.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Robin Antoine, DEPP-A1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Les données de cette étude proviennent du dispositif InserJeunes qui mesure l'insertion des jeunes issus de la voie professionnelle de niveau CAP à BTS jusqu'à deux ans après la sortie du système éducatif par rapprochement de sources administratives
► encadré.

Les jeunes sortants de formation en 2019 touchés par la crise entre 6 et 18 mois après la fin de leurs études

En janvier 2020, 6 mois après leur sortie de formation en 2019, les jeunes lycéens professionnels ne sont pas encore concernés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Avant la mise en place du premier confinement, le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortant d'études en 2019 est de 41 %. Il est comparable à celui de la génération sortie d'études un an plus tôt, où 42 % des lycéens professionnels sont en emploi 6 mois après leur sortie d'études en 2018.

En revanche, l'insertion professionnelle des sortants 2019 a été affectée par la crise économique causée par l'épidémie de Covid-19 entre 6 et 18 mois après leur sortie d'études, avec la mise en vigueur des mesures sanitaires instaurées de mars 2020 à juillet 2021, plus ou moins restrictives

selon les périodes ▼ figure 1. En lien avec ce contexte, on observe un recul général de l'emploi dans l'entrée dans la vie active pour cette génération (voir « Pour en savoir plus »). Les jeunes sortis d'études un an plus tôt, en 2018, ont, quant à eux, été touchés par la crise plus tardivement. Leur insertion, 24 mois après leur sortie d'études, en pâtit. Elle reste stable par rapport à leur insertion à 18 mois, alors qu'en période normale le taux d'emploi progresse de façon continue au cours des premiers mois après la sortie du système éducatif.

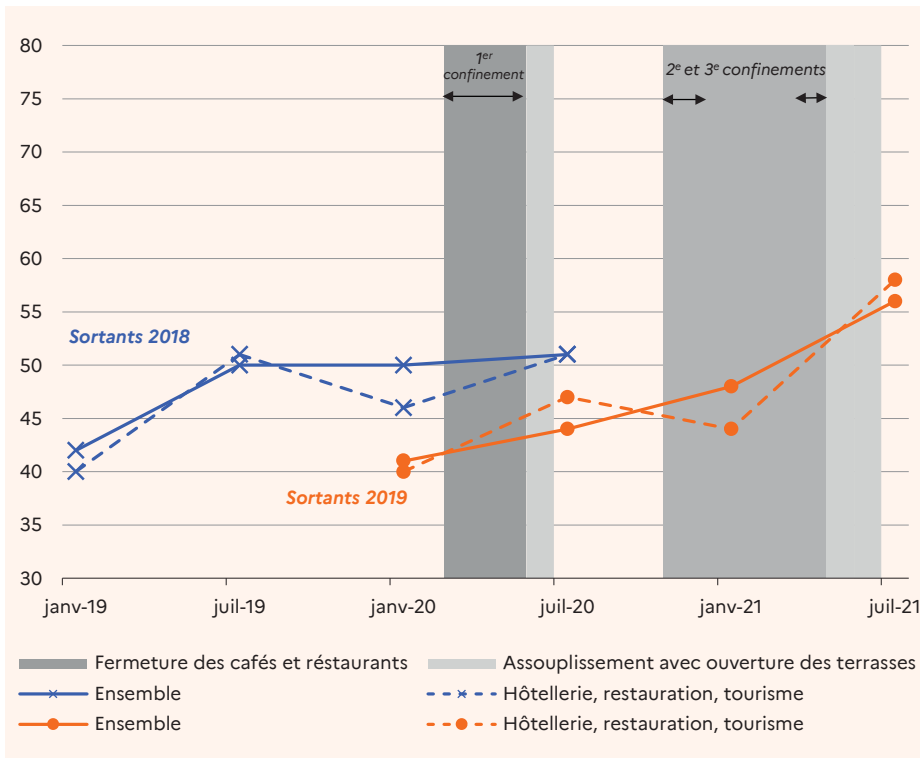
L'insertion deux ans après la sortie d'études élevée en « transport, manutention, magasinage » et « technologie industrielle », malgré la période de crise sanitaire

En juillet 2021, à la levée du troisième confinement, 24 mois après leur sortie d'études à l'été 2019, 56 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS ont un emploi salarié dans le secteur privé en France. La hausse est particulièrement forte par rapport à leur insertion 18 mois après leur sortie alors que pour la génération sortie en 2018, le taux d'emploi était resté globalement stable. Ceci s'explique par la crise sanitaire qui a touché différemment ces deux générations. En lien avec ce

contexte, le constat diffère selon les spécialités.

Les lycéens sortant en 2019 des domaines « technologies industrielles », « transport, manutention, magasinage » et « coiffure esthétique » ont les taux d'emploi les plus élevés deux ans après la sortie d'études (64 %) ▼ figure 2. C'était déjà le cas pour la génération sortie d'études en 2018 (voir « Pour en savoir plus » - figure 1bis). Ces domaines de formation sont aussi ceux qui insèrent le mieux 6 mois après la sortie d'études. Pour les sortants d'études en 2019, l'évolution du taux d'emploi des domaines « technologies industrielles » et « transport, manutention, magasinage » entre 6 et 24 mois reste proche de la moyenne de celle de l'ensemble des lycéens (+ 15 points). Bien qu'il bénéficie d'une bonne insertion professionnelle 24 mois après la sortie d'études, le domaine de la « coiffure esthétique » est particulièrement touché lors du deuxième confinement. En effet, l'amélioration de l'insertion professionnelle entre 12 et 18 mois après la sortie d'études y est moindre que pour l'ensemble des jeunes lycéens (+ 2 points contre + 4 points). Pour les sortants 2018 issus d'une formation en « coiffure esthétique », l'insertion professionnelle entre 18 et 24 mois recule d'un point (de 59 % à 58 %) alors qu'elle progresse de 1 point pour l'ensemble (de 50 % à 51 %). Cela peut s'expliquer par le

➤ 1 Taux d'emploi des lycéens sortants de la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme » et de l'ensemble des lycéens 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie d'études en 2018 et en 2019



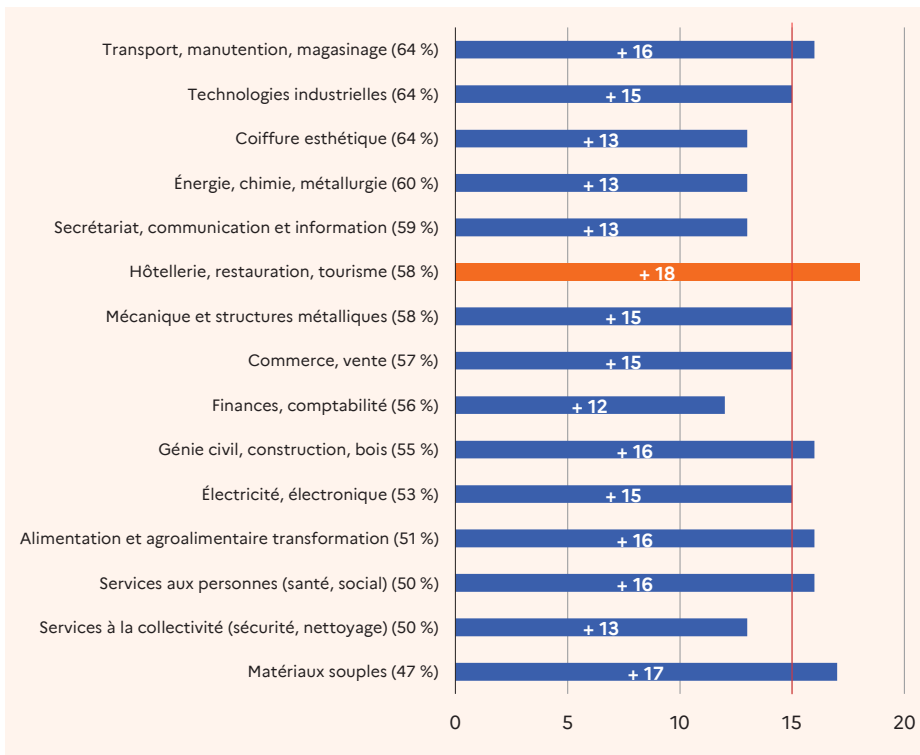
Lecture : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat en 2019, 56 % sont en emploi 24 mois après leur sortie de formation, en juillet 2021. Pour les sortants du domaine de spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme » en 2019, le taux d'emploi 24 mois après la sortie de formation, en juillet 2021, est de 58 %.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2018 et en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études (hors mention complémentaire de niveau 3 et mention complémentaire de niveau 4 qui représentent 2 % des lycéens sortants).

Source : DARES-DEPP-InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.29. DEPP

➤ 2 Évolution du taux d'emploi entre 6 et 24 mois par domaine de formation (en points)



Lecture : parmi les lycéens sortant du domaine de formation « Hôtellerie, restauration, tourisme » en 2019, 58 % sont en emploi 24 mois après leur sortie de formation, soit une progression de 18 points par rapport au taux d'emploi à 6 mois.

Note : le trait rouge représente l'évolution moyenne de l'emploi entre 6 et 24 mois tous secteurs confondus (15 %) et le chiffre entre parenthèse représente le taux d'emploi à 24 mois.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études (hors mention complémentaire de niveau 3 et mention complémentaire de niveau 4 qui représentent 2 % des lycéens sortants).

Source : DARES-DEPP-InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.29. DEPP

fort impact du premier confinement sur l'insertion des jeunes issus de ce domaine, avec la fermeture totale des salons de coiffure durant cette période.

Pour d'autres domaines de formation, comme « finances, comptabilité » et « secrétariat, communication et information », le taux d'emploi progresse peu entre 6 et 24 mois après la sortie d'étude ➤ figure 2. En particulier, il est freiné par la mise en place du premier confinement avec une progression d'un point du taux d'emploi entre 6 et 12 mois après la fin des études (contre + 3 points pour l'ensemble). Pour la cohorte précédente sortie d'études en 2018, et non touchée par la crise en début de période, l'insertion avait augmenté respectivement de 7 et 8 points pour ces deux domaines entre 6 et 12 mois après la sortie.

L'insertion professionnelle des lycéens sortants de « l'hôtellerie restauration » en 2019 est celle qui a le plus progressé entre 6 et 24 mois après la sortie d'études (+ 18 points). Les restrictions mises en place lors de la crise sanitaire ont cependant particulièrement touché ce secteur, pour lequel il est intéressant d'analyser particulièrement les impacts sur l'emploi des jeunes.

« L'hôtellerie, restauration, tourisme », particulièrement touché par la crise sanitaire

Globalement pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2019, l'insertion professionnelle entre janvier et juillet 2020 (points 6 et 12 mois) progresse de 3 points alors que la progression était de 8 points pour la génération ayant terminé leurs études un plus tôt.

Le secteur de « l'hôtellerie, restauration, tourisme » est celui qui a le plus souffert des restrictions mises en place durant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. L'activité de ce secteur a été sévèrement touchée à deux reprises : à la fois en mars-avril 2020 et en novembre 2021, lors des deux premiers confinements. Les salariés de ce secteur sont en effet ceux qui ont eu le plus recours au chômage partiel et leur temps de travail a diminué fortement durant cette période (voir « Pour en savoir plus »). Bien que l'insertion professionnelle des sortants de « l'hôtellerie, restauration, tourisme » atteigne un niveau supérieur par rapport à celle de l'ensemble des lycéens, elle est toute de même freinée par le premier confinement. Elle progresse ainsi de 7 points

entre 6 et 12 mois après la sortie d'études alors que celle de la cohorte précédente a progressé de 11 points entre janvier et juillet 2019 ↘ **figure 1**.

Une accélération de l'insertion principalement à la levée du troisième confinement

Cependant, dès la fin du premier confinement, l'emploi repart à la hausse. Ce rattrapage, qui intervient à l'été 2020, profite à l'embauche des jeunes dans les secteurs dépendant de l'activité saisonnière, tels que le commerce ou l'hôtellerie-restauration (voir « Pour en savoir plus »). Ainsi, après la levée du premier confinement en juillet 2020, 47 % des lycéens sortant d'études en 2019 du domaine de spécialité « l'hôtellerie-restauration, tourisme » sont en emploi contre 44 % pour l'ensemble des lycéens ↘ **figure 1**. Si l'insertion des sortants de « l'hôtellerie, restauration, tourisme » augmente à l'issue du premier confinement, la progression la plus forte intervient après la levée du troisième confinement et du couvre-feu qui l'accompagne. En effet, avec la réouverture progressive des cafés et restaurants sur l'ensemble du territoire durant

l'été 2021, l'insertion professionnelle des lycéens de ce domaine a ainsi augmenté de 14 points entre janvier et juillet 2021 contre 8 points pour l'ensemble. C'est le domaine de spécialité dont la progression est la plus importante au cours de cette période. Les lycéens qui sont sortis de la même filière « hôtellerie-restauration, tourisme » un an avant, en 2018, ont également été concernés par une sortie de confinement en 2020, donc entre 18 et 24 mois après leur sortie d'études. Pourtant, alors que les sortants 2019 sont touchés plus sévèrement par les trois confinements successifs que les sortants 2018, leur insertion professionnelle entre 18 et 24 mois augmente beaucoup plus fortement que celle de la cohorte précédente (+ 14 points pour les sortants 2019 contre + 7 points pour les sortants 2018).

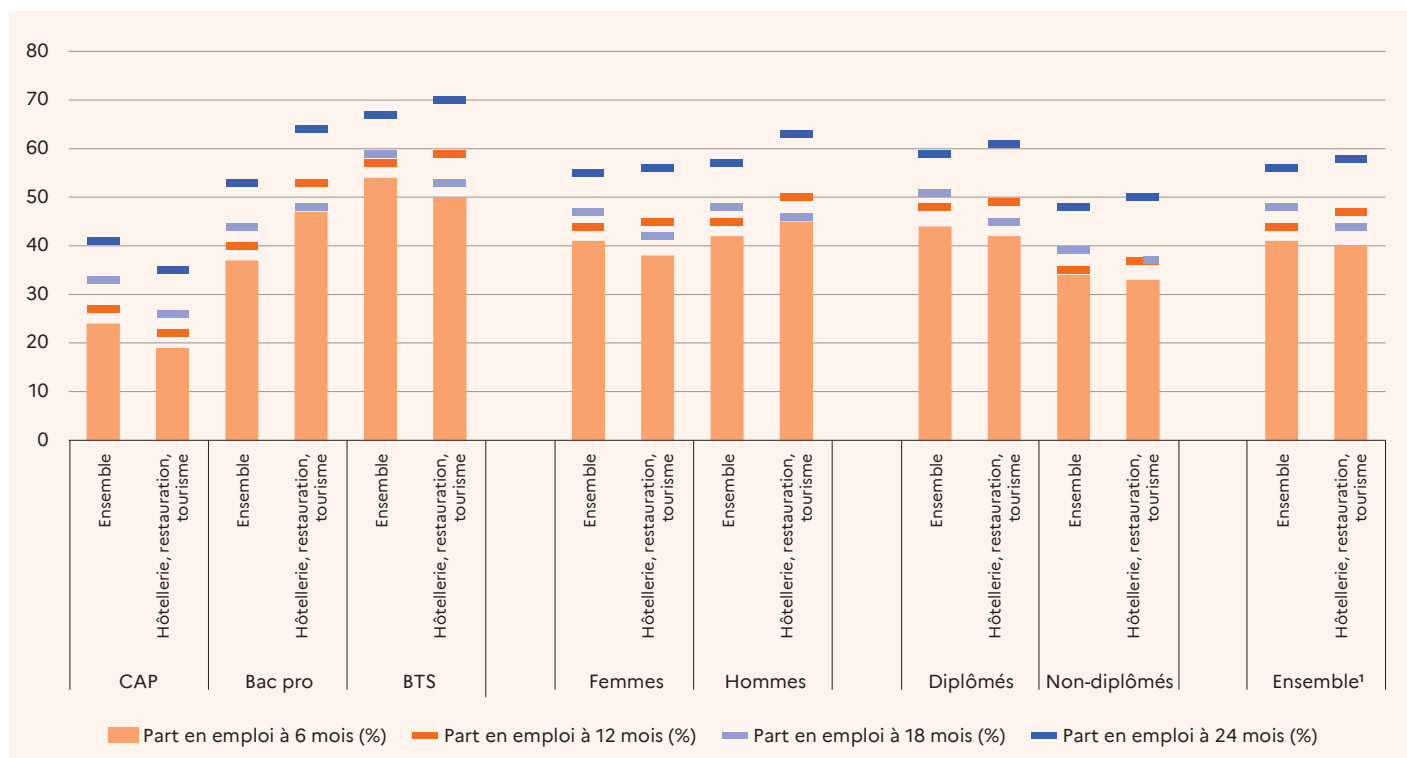
Faible écart de taux d'emploi entre diplômés et non diplômés issus du domaine « l'hôtellerie, restauration tourisme », secteur en tension de main-d'œuvre

Alors qu'un fort avantage dans l'insertion professionnelle lié au fait d'avoir son diplôme s'observe globalement pour

l'ensemble des lycéens, celui-ci est moins net pour les lycéens issus du domaine « hôtellerie, restauration, tourisme », secteur en tension de main-d'œuvre. En effet, l'écart d'insertion professionnelle entre lycéens diplômés et non diplômés sortants de ce domaine est de 8 points, en janvier 2021, 18 mois après la sortie d'études, alors qu'il est de 14 points pour l'ensemble des lycéens ↘ **figure 3**. Les difficultés de recrutement, lors de cette période, entre les deuxième et troisième confinements, peuvent expliquer l'embauche de jeunes non diplômés dans ce secteur.

En juillet 2021, deux ans après la sortie d'études en 2019, l'insertion professionnelle des lycéens préparant un baccalauréat professionnel ou un BTS dans le secteur « hôtellerie, restauration, tourisme » est meilleure que pour l'ensemble des lycéens préparant ces mêmes niveaux de diplômes ↘ **figure 3**. En particulier, les BTS hôtellerie, restauration « option a : mercatique et gestion hôtelière » et « option b : art culinaire, art de la table et du service » bénéficient de la meilleure insertion avec tous deux un taux d'emploi de 78 % (contre 67 % pour l'ensemble des BTS). L'insertion est également importante pour le baccalauréat

↘ 3 Taux d'emploi des lycéens sortants de la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme » et de l'ensemble des lycéens à 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie d'études en 2019 (en %)



1. Y compris 5 % des jeunes pour lesquels l'obtention du diplôme n'est pas connue.

Lecture : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de CAP en lycée public ou privé sous contrat en 2019, 41 % sont en emploi en juillet 2021, deux ans après leur sortie de formation. Parmi ceux ayant préparé un CAP dans le domaine de l'hôtellerie, restauration, tourisme en 2019, ils sont 35 % à être en emploi 24 mois après leur sortie de formation.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études (hors mention complémentaire de niveau 3 et mention complémentaire de niveau 4 qui représentent 2 % des lycéens sortants).

Source : DARES-DEPP-InserJeunes.

professionnel « commercialisation et services en restauration » avec un taux d'emploi de 64 % deux ans après la sortie d'études en 2019 (contre 53 % pour l'ensemble des baccalauréats professionnels).

Deux ans après la sortie d'études, le rattrapage du niveau d'insertion professionnelle qui intervient après le second confinement dans le secteur de « l'hôtellerie, restauration, tourisme » profite davantage aux hommes qu'aux femmes. Cela s'explique par la surreprésentation des femmes préparant un CAP dans ce secteur (72 %), diplôme pour lequel le taux d'emploi est le moins élevé par rapport aux autres diplômes ↘ **figure 3**. ■

MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP-DARES INSERJEUNES

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins (par établissement et par spécialité fine) pour les jeunes de niveau CAP à BTS. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois), et à divers niveaux géographiques (France, région, département, établissement).

<https://www.education.gouv.fr/l-insertion-des-jeunes-apres-une-formation-en-voie-professionnelle-307956>

Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la *Note d'Information 23.29*, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)